

Un budget à craindre ?

Novembre est souvent considéré comme un mois triste. Triste et sombre. Pour plusieurs, il engendre une dépression émotive provoquée par le manque de luminosité. Pour d'autres moins dépendants du soleil, il n'est qu'une entre-saison mettant la table aux joies de l'hiver et du temps des Fêtes. L'éternelle question philosophique du verre d'eau rempli /vide à demi. J'espère que le gouvernement en place a fait le plein de lumière, car il dépose sous peu son budget. Et le monde de la forêt privée ne pourra se permettre un budget pluvieux.

La juste part de la forêt privée

Les échos concernant le budget à venir sont à l'image de novembre, très sombres. On nous chuchote à l'oreille des coupures dépassant le milliard et demi de dollars. Au moment où vous lirez probablement ces lignes, le budget du gouvernement en place sera tout chaud. Nous serons alors à le décortiquer pour cerner la vision qu'a le Parti québécois de la forêt et en déduire ses intentions pour le dépôt des crédits à venir. Heureusement, la première ministre, Mme **PAULINE MAROIS** a pris position pour la forêt dans sa campagne électorale. Elle s'était engagée entre autres à bonifier de 35 M\$ annuellement, durant quatre ans, le soutien consenti aux travaux sylvicoles. N'oublions pas non plus les travaux du Rendez-vous sur la forêt privée qui s'appuyait sur la prémisse que le financement serait stable.

La forêt privée est la plus productive du Québec. Elle est située près des usines de transformation et son utilisation doit être priorisée face

à celle de la forêt publique. Elle participe historiquement à 20% de l'approvisionnement en bois du Québec. Les propriétaires privés escomptent donc leur juste part de l'effort sylvicole annoncé. Un investissement de la sorte permettrait de confirmer officiellement la lueur de reprise économique en forêt privée qui se fait sentir, mais se laisse désirer. Qui plus est, cet investissement viendrait mettre à niveau un programme d'aménagement qui en a bien besoin.

Tout émane du terrain

Le programme de mise en valeur des forêts privées a été instauré pour permettre à la forêt privée de contribuer, de façon durable, au développement du Québec et de ses régions par la création de richesse économique. Fait d'armes, il atteint ses objectifs depuis plus de 40 ans. Il est le fleuron qui a permis l'émergence des groupements forestiers et conséquem-

ment, le développement d'une véritable économie sylvicole sur tenure privée. Toutefois, nous le voyons être délaissé d'année en année à coup de coupures et d'absence d'indexation. À un tel point qu'il a atteint le seuil critique permettant le soutien minimal des propriétaires de boisés.

Depuis 17 ans, nous avons vu fondre la part du budget qui sert à la réalisation de travaux sylvicoles. Comme on le dit en région, l'argent doit « aller sur le terrain ». Il doit être dirigé vers les propriétaires et les travailleurs. Cette part d'argent terrain est à son minimum. Passé ce seuil, une réflexion s'imposera. En 2011, environ 35 M\$ des 38,8 M\$ ont été directement dirigés vers la réalisation de travaux. Ce montant doit demeurer. Si nous devons faire plus avec moins afin de conserver les montants investis en travaux, il faudra alors penser différemment la structure du réseau qui aura, le cas échéant, fait la démonstration de ses limites.

Le budget à venir sera austère. Cela se sent, cela se comprend. Mais le programme de mise en valeur doit être mis à l'abri des coupures. Une ponction dans ce budget ferait inévitablement basculer l'équilibre de la forêt privée. Elle nous forcerait à poser des gestes drastiques altérant notre straté-

gie de développement à long terme. À l'inverse, un investissement, peu importe l'ampleur, permettrait de consolider ce sentiment de reprise économique. N'oublions pas que la structure de gestion de la forêt privée nous permettrait de doubler sans aucun problème l'effort sylvicole, mais elle n'est pas taillée pour gérer une décroissance constante. Une coupure nous forcerait inévitablement à déstructurer un échafaudage solide, prêt à intensifier la foresterie privée.

Conclusion

Le gouvernement a un épineux problème. À travers un environnement économique très difficile, il doit choisir entre préserver une décennie de construction ou en faire table rase pour une économie illusoire de quelques millions de dollars. Pour notre part, nous serons à l'affût de leur décision. Et une chose est certaine, nous nous battons bec et ongles pour préserver le montant investi en travaux sylvicoles chez les propriétaires de forêt privée, car ces derniers ont déjà trop contribué aux coupures. Ce n'est plus une question de verre d'eau à demi vide, c'est une question d'assurer un minimum d'eau dans le verre...



Régnald Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

RESAM
Regroupement des sociétés
d'aménagement forestier
du Québec

La valeur d'un métier

Les travailleurs forestiers ne sont pas comme les autres. Ils sont capables de performances athlétiques à chaque jour de travail. Ils doivent affronter des conditions climatiques pas toujours clémentes. Sans parler des mouches! De plus, ils sont payés sur la base de leur production. On travaille moins, on gagne moins, c'est direct. Qui plus est, notre travailleur ne peut travailler que durant une période de l'année, car les conditions climatiques l'imposent.

Pourtant, nos travailleurs aiment leur métier. Un métier qui leur permet d'être en plein air, non confinés dans un bureau, avec une grande autonomie. Ils ont aussi l'impression qu'ils sont maîtres de leur situation mais surtout, ils sont fiers de ce qu'ils font!

Un travail essentiel au cœur d'une économie

Ils ont raison d'être fiers. Ils ont développé un savoir-faire unique. Mais bien plus, ils sont à la base d'une industrie capitale pour l'économie du Québec. L'aménagement de nos forêts permet la transformation de la matière ligneuse. Saviez-vous que même combinées, les industries minière et de l'aérospatiale créent 11% moins emplois que l'industrie forestière? Idem pour le chiffre d'affaires? Sans le travail sylvicole, c'est tout un pan de notre économie qui disparaîtrait.

Pourtant, ce n'est pas tout le monde qui voit l'importance des métiers forestiers. Plusieurs associent encore la saisonnalité de ces emplois à une occupation de 2^e, voire de 3^e ordre. «S'ils ne peuvent travailler à l'année, qu'est-ce que ça vaut?» Que d'ignorance. J'exagère vous me direz? Comment expliquer les modifications au Régime d'assurance-emploi? Ainsi, quelqu'un qui délaissera un emploi annuel pour retourner à son métier saisonnier sera pénalisé. Pas très intéressant, vous en conviendrez.

Un statut particulier

Les 8 et 9 novembre derniers s'est tenu un colloque sur la saisonnalité. Ce colloque est l'aboutissement de deux ans de concertation majeure visant à trouver des solutions concrètes pour contrer les effets de la rareté de main-d'œuvre dans un contexte de saisonnalité. Les constats furent éloquentes.

L'assemblée réunie partageait bien sûr la vision du gouvernement fédéral de ne pas gaspiller les ressources. Toutefois, elle convenait que des nuances importantes s'imposaient. En effet, il y a une très grande différence entre un emploi saisonnier qui contribue à la chaîne de création de richesse et un employé inactif durant une période donnée.

Il est donc nécessaire de faire cette distinction en créant un statut particulier. Ce statut pourrait s'appliquer à des secteurs bien définis. Des secteurs étant aux prises avec des problèmes inhérents de travail saisonnier, dont le secteur forestier.

Bien évidemment, ce que nous cherchons à préserver, ce sont les compétences des travailleurs. Ce statut serait donc applicable aux gens de métiers qui ont développé des compétences particulières. Pensons aux techniciens forestiers mais aussi aux débroussailliers et aux abatteurs par exemple. Des travailleurs qui reviennent d'année en année exercer le métier qu'ils aiment.

Qu'est-ce que cela pourrait donner?

Oui, mais quels seraient les avantages de ce statut particulier me direz-vous? Pouvoir exercer son métier sans pression de devoir le quitter! Ainsi, un travailleur syl-

vicole qui se trouve un emploi durant la saison morte ne serait pas pénalisé face au Régime d'assurance-emploi lorsqu'il retournerait exercer son métier de travailleur sylvicole au printemps. Comme souvent, les travailleurs saisonniers ont des horaires particuliers, nous devrions alléger le processus permettant un étalement des heures travaillées sur une longue période. On pourrait aussi leur faciliter la vie pour qu'ils puissent parfaire leur formation.

Le support de l'État

Depuis plusieurs années déjà, les groupements forestiers puisent dans leur ingéniosité afin de prolonger le temps de travail de leurs employés. Ces efforts doivent continuer, mais force est d'admettre qu'ils ne pourront régler totalement ce problème. Il est essentiel que l'État reconnaisse l'apport de ces gens de métiers dans le développement de notre économie et de nos communautés. Et comme dit le dicton: Si on se cache la tête dans le sable pour ne pas voir cette réalité, on expose des parties beaucoup plus sensibles.



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

RESAM
Regroupement des sociétés
d'aménagement forestier
du Québec